

Séance du 14 mai 2018 à 19 heures

Commune de CALAMANE – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le quatorze mai deux mille dix-huit, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la
Commune de CALAMANE – Salle des fêtes*

Etaient présents :53 titulaires dont 3 possédant une procuration
7 suppléants

▪ TITULAIRES : 53

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge, M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX Catherine
(Arrivée à 19h45), M. BOUILLAGUET Vincent (Arrivé à 19h45), Mme
FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme
BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH
Bernard, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine,

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES

M. TILLOU José,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme
HILT Martine,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. GILES Jérôme,
M. LAVAU Pascal,

▪ SUPPLEANTS : 7

CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FONTANES

M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. PLANAVERGNE Jean-François,

FRANCOULES
LHERM
ST MEDARD

Mme LAVERGNE Lydie,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

22 titulaires

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, M. SINDOU Géraud, Mme HAUDRY Sabine
(procuration donnée à Mme FAUBERT), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD
Elise, M. COUPY Daniel (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),
M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DEBUISSON Guy,

CATUS

M. VAZ Victor,

CRAYSSAC

M. FOURNIER Christian,

ESPERE

Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. PETIT),

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

M. LIAUZUN Christian,

ST GERY-VERS

M. BORIES Olivier,

ST MEDARD

M. FERNANDEZ Pierre,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. GILBERT Joël,

TOUR DE FAURE

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

Etaient excusés ou absents :

15 suppléants

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

Mme SOLIVERES Hélène,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Mobilités

Objet : Adhésion à l'association et à la Centrale d'achat du transport public AGIR

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 14 mai 2018

Rapporteur : Romuald MOLINIE

Rédacteur : Julien GROSSETETE
Direction : Mobilités

Objet : Adhésion à l'association et à la Centrale d'achat du transport public AGIR

Mesdames, Messieurs,

L'Association pour la Gestion Indépendante des Réseaux de transport public (AGIR) a été créée en 1987 par des élus et des techniciens de collectivités locales qui poursuivaient l'objectif de se doter d'une expertise indépendante des Groupes de transport.

AGIR apporte une expertise et un accompagnement personnalisé qui permet de couvrir les besoins des autorités organisatrices adhérentes. AGIR forme, informe et met en relation ses adhérents dans les domaines propres à la gestion des transports publics ; groupes de travail, formations et jours d'études pour le compte de la collectivité.

Aujourd'hui, 200 adhérents, des collectivités locales ou des entreprises de transport, bénéficient de l'expertise développée par AGIR. Le Grand Cahors, en tant qu'autorité organisatrice de mobilité adhère à AGIR depuis 2012 et a intérêt à renouveler son adhésion au titre de l'année 2018.

Outre l'accès à l'expertise, à la formation et à la mise en réseau, l'association propose des achats groupés de matériels (roulants, embarqués, mobilier urbain). En ce sens, elle est considérée comme une centrale d'achat et peut, pour le compte du Grand Cahors, piloter les procédures d'achat en procédure adaptée.

L'adhésion à l'association est fonction de la taille de la collectivité. Pour le Grand Cahors, elle s'élève à 7 200 € TTC pour l'année 2018.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adhérer à l'association AGIR pour l'année 2018 et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion et tout acte afférent à ce dossier ;
- b- Les crédits sont inscrits au budget annexe transport 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

AR PREFECTURE

046-200023737-20180514-10_14_05_2018-DE
Reçu le 22/05/2018

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE